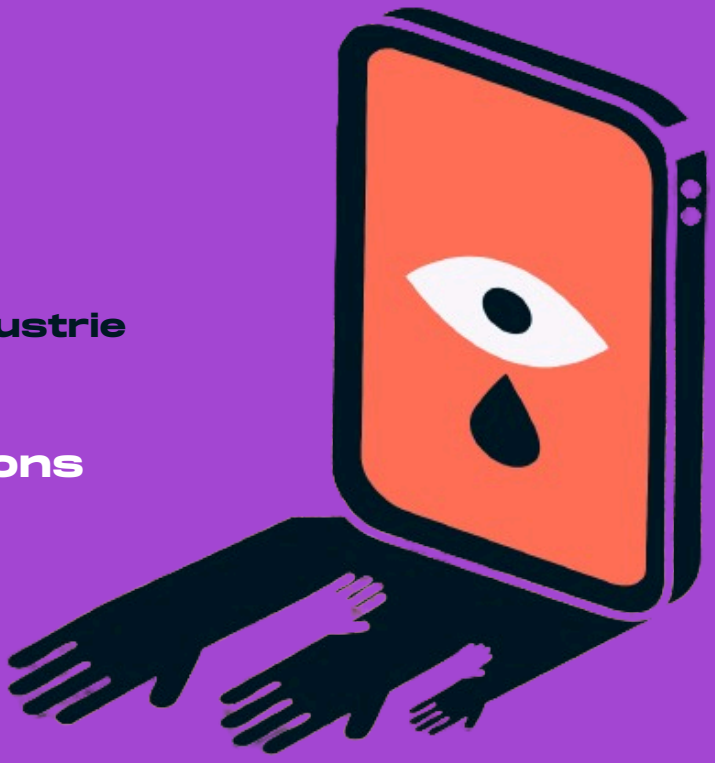
Quelle stratégie française
pour lutter contre l'industrie pornographique ?

Nos recommandations
pour aller plus loin



ONLYFANS ET L'EXPLOITATION SEXUELLE EN LIGNE :

UN ANGLE MORT DU DROIT FRANÇAIS

OSEZ LE FÉMINISME
La Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes
EUROPEAN WOMEN'S LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

Les mineurs, consommateurs précoces d'une violence normalisée



OnlyFans n'est pas seulement un danger pour les mineures qui y sont exposées : **c'est aussi une école de la misogynie pour les jeunes garçons.**

Accès sans contrôle

Malgré l'interdiction théorique aux moins de 18 ans, **l'accès à OnlyFans est trivial pour les adolescents**. Une étude de l'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (2024) révèle que **30 % des garçons de 15 ans** ont déjà consulté des contenus OnlyFans, souvent via des comptes partagés ou des fuites sur Telegram. Ces contenus, **ultra-violents et dégradants**, façonnent leur représentation de la sexualité : étranglements, gifles, insultes (« salope », « pute ») y sont monnayés comme des fantasmes banals.

Lien avec la radicalisation masculiniste

OnlyFans est un **accélérateur de la radicalisation en ligne**, notamment via des communautés misogynes comme les incels (involuntary celibates) ou les MGTOW (Men Going Their Own Way). Ces mouvements, en croissance exponentielle chez les 14-25 ans, **célèbrent la domination masculine et la haine des femmes**. Sur des forums comme 4chan ou Reddit, les contenus OnlyFans sont **détournés pour humilier les créatrices** (« Regardez cette femelle se vendre »), tandis que les jeunes consommateurs sont encouragés à adopter des comportements agressifs (« Une vraie femme doit obéir »).

> **Exemple :** En 2023, un rapport de la Ligue des Droits de l'Homme a mis en lumière des groupes Telegram où des mineurs échangeaient des « tutos » pour harceler des créatrices OnlyFans, allant jusqu'à diffuser leurs adresses personnelles (doxxing).

Impact sur les relations amoureuses

Les psychologues alertent sur les conséquences désastreuses de cette exposition précoce. Une étude de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM, 2024) montre que les jeunes consommateurs de pornographie violente ont **3 fois plus de risques** de commettre des violences sexuelles à l'âge adulte. Les témoignages de lycéennes sont édifiants : « Mon copain de 16 ans m'a demandé de faire comme dans les vidéos OnlyFans… Il m'a étranglée pendant qu'on faisait l'amour » (témoignage recueilli par Osez le Féminisme).

Des impacts psychotraumatiques majeurs

L'exposition précoce à des contenus violents constitue une **atteinte grave à la santé mentale et à l'intégrité psychique des enfants**. Les recherches en neuropsychologie montrent que le visionnage répétitif de ces vidéos provoque une libération de dopamine analogue à celle produite par les drogues, générant accoutumance et désensibilisation. **Les adolescents cherchent alors des images toujours plus extrêmes.**

> Selon la psychologue clinicienne Maria Hernandez-Mora, il s'agit d'un véritable **"viol psychique"**, qui altère durablement la construction affective et la perception du consentement.

La question du consentement

Un consentement biaisé et structurellement contraint

Sur les plateformes d'exploitation sexuelle en ligne comme OnlyFans, il convient de distinguer plusieurs situations, toutes marquées par des **rapports de domination** et de **dépendance économique**.

1. **Un modus operandi de type "loverboy" :**
Séduction initiale, cadeaux, promesses, puis violences, chantage affectif et contrainte. **Ces procédés visent à désensibiliser et dissocier les victimes, qui deviennent plus malléables**. Ce modèle d'exploitation est identique dans la prostitution dite "traditionnelle" et dans ses formes numériques, comme le "caming" ou la création de contenus sur OnlyFans.

2. **A l'étape des clients : l'achat d'actes sexuels**
Lorsque des clients demandent et rémunèrent des actes sexuels, il s'agit d'**actes sexuels** tarifés qui relèvent de la **prostitution en ligne**. Dans ce cadre, le consentement n'est pas pertinent, puisqu'il ne saurait neutraliser une **situation d'exploitation économique et sexuelle**.

3. **Les plateformes : nouvelles proxénètes**
les plateformes elles-mêmes **tirent profit de ces actes**, prélevant environ **20% sur chaque transaction**, y compris sur les actes sexuels tarifés. Ce modèle économique constitue une forme de proxénétisme numérique, puisqu'il repose sur le profit tiré de la prostitution d'autrui.

4. Les contenus : un devenir hors de contrôle

Certaines créatrices diffusent des contenus sexuels qui leur échappent ensuite totalement : **captations non autorisées**, **fuites de vidéos** sur d'autres sites ou applications, **diffusion sans consentement**.

> Selon une enquête du collectif Unbias the News (2024), **50 à 70% des contenus payants publiés sur OnlyFans** sont volés puis diffusés illégalement sur d'autres sites. En pratique, **le consentement n'est ICI ni spécifique ni révocable**. Cette impossibilité de maîtriser la diffusion constitue une atteinte grave au droit à la vie privée, à la dignité et à l'intégrité psychique des victimes.

L'impossibilité de contrôle et de retrait des contenus

Le partage non consenti de matériels intimes recouvre la **diffusion d'images ou de vidéos intimes authentiques ou manipulées**. L'essor des **deepfakes pornographiques**, rendus possibles par l'intelligence artificielle, aggrave encore la situation : il devient possible de fabriquer de faux contenus sexuels à partir de photos publiques, plaçant les femmes dans des situations d'humiliation ou de chantage sans qu'elles aient jamais produit la moindre image intime.

> Dans la plupart des cas, **les victimes ne disposent d'aucun recours effectif**. Les procédures de retrait sont souvent opaques, longues et dissuasives, exigeant des signalements répétés, des preuves complexes à fournir, et sans garantie de suppression effective.

Une convergence des modes opératoires entre pornographie et traite

- **French Bukkake (France) :** recrutement en ligne via de faux profils sur les réseaux sociaux, **manipulation affective, promesse d'"escorting", puis contrainte** à des tournages pornographiques impliquant plusieurs centaines d'hommes. Les victimes ont subi des violences extrêmes filmées et diffusées. 42 femmes se sont constituées parties civiles. L'affaire met en lumière les liens étroits entre le site incriminé et les grands acteurs de la pornographie française (Jacquie et Michel, Dorcel).

- **GirlsDoPorn (États-Unis) :** réseau dirigé par deux hommes néo-zélandais, ayant piégé près de 500 jeunes femmes, souvent mineures ou en grande précarité. Le recrutement passait par de **fausses offres de mannequinat, des contrats trompeurs et des violences coercitives**. Les victimes étaient détenues, contraintes à des actes filmés et exposées sur plusieurs plateformes (dont Pornhub). Plusieurs d'entre elles ont dû changer d'identité ; plusieurs sont décédées par suicide ou overdose.

Un modèle économique complice de l'impunité

OnlyFans **tire profit de l'exploitation** tout en se déresponsabilisant :

20 % de commission

La plateforme prélève une part fixe sur chaque transaction, soit des **millions d'euros par an** générés par des contenus illégaux (viols filmés, traite, pédopornographie). Pourtant, son siège social, basé à Londres, **échappe largement aux contrôles** grâce à des montages juridiques opaques.

Opacité des signalements

Les victimes de fuite de contenus ou de harcèlement peinent à obtenir gain de cause. En 2022, une enquête du Monde a révélé que **seulement 15 % des signalements pour contenu illégal** aboutissaient à une suppression, contre 80 % pour des plateformes comme YouTube.

Contrôle d'âge inefficaces

OnlyFans affirme appliquer une **tolérance zéro envers les contenus pédocriminels**, avec une **vérification d'âge stricte**. La plateforme dit disposer d'une équipe de pré-contrôle et de modérateurs humains pour détecter et retirer rapidement tout contenu suspect. Dans une **enquête de 2024, Reuters** souligne pourtant que 26 comptes n'ont été supprimés qu'après signalement externe, **mettant en doute l'efficacité de ce dispositif**.

Complicité avec les réseaux criminels

OnlyFans sert de **vitrine pour la prostitution et la traite**. Des proxénètes utilisent la plateforme pour « tester » des victimes avant de les exploiter hors ligne. C'est une **passerelle vers la prostitution plus classique**, dite "logé" dans des airbnb par exemple. Les jeunes filles passent, selon le vocabulaire utilisé par les proxénètes de "créatrices de contenu" à "escort girl" toujours dans l'objectif de les maintenir sous leur coupe.



Que faire ?



Trois urgences pour l'Assemblée nationale

Face à ce constat, **l'inaction n'est plus une option**. Nous proposons trois axes d'intervention prioritaires :

1 - Renforcer les contrôles sur les plateformes :

- **Obliger OnlyFans à vérifier l'âge et l'identité** de ses utilisateurs via des outils biométriques (comme le propose la directive européenne DSA).
- **Sanctionner financièrement** les plateformes qui ne suppriment pas les contenus illégaux sous 24h (sur le modèle de la loi allemande NetzDG).
- **Interdire les systèmes de parrainage** qui incitent au recrutement de mineures.

2 - Protéger les mineurs :

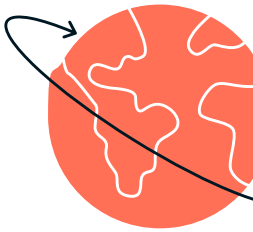
- **Intégrer la prévention des risques liés à OnlyFans** dans les programmes d'éducation affective et sexuelle à l'école.
- **Créer un numéro vert** dédié pour les victimes de chantage ou de fuite de contenus intimes, en partenariat avec le 3018 (numéro contre le cyberharcèlement).
- **Lancer une campagne choc** sur les réseaux sociaux, ciblant les 12-18 ans, pour déconstruire le mythe de l'« argent facile ».

3 - Démanteler les réseaux d'exploitation :

- **Collaborer avec Europol** pour traquer les comptes OnlyFans liés à la traite (comme l'a fait l'Italie en 2023 avec l'opération Dark Web).
- **Poursuivre les influenceurs** qui promeuvent OnlyFans auprès des mineures pour « proxénétisme déguisé ».
- **Étendre la compétence de l'OCRTEH** (Office central pour la répression de la traite des êtres humains) aux enquêtes sur les plateformes de camming.

Exemple international

Le cas de la Suède



En mai 2025, la Suède a élargi sa loi sur la prostitution afin d'**interdire la vente et l'achat de contenus sexuels personnalisés produits à la demande, comme ceux diffusés sur des plateformes telles qu'OnlyFans.**

Cette mesure assimile ces vidéos ou échanges rémunérés à des actes de prostitution réalisés à distance. Elle vise à protéger les personnes en situation de prostitution et à adapter la législation à l'essor des transactions sexuelles en ligne.

> **Ainsi,** l'achat de telles vidéos sera passible d'**un an de prison** à partir de juillet 2025. Le gouvernement suédois justifie cette évolution par la volonté de lutter contre l'exploitation sexuelle, la coercition et la marchandisation des corps à travers le numérique.

La France devrait s'inspirer de l'approche suédoise en adaptant sa législation à la réalité des plateformes numériques d'exploitation sexuelle. Il est nécessaire d'intégrer explicitement dans la loi la prostitution en ligne et la vente d'actes sexuels à distance, en cohérence avec le modèle abolitionniste français.

Cela permettrait :

- de reconnaître ces pratiques comme des formes d'exploitation sexuelle relevant du système prostitutionnel ;
- de pénaliser les **clients prostitueurs numériques** tout en protégeant et accompagnant les femmes victimes ;
- de contraindre les plateformes comme OnlyFans, Mym ou Fansly à assumer leur responsabilité juridique pour les contenus qu'elles hébergent et monétisent ;
- et de garantir que la régulation numérique ne soit pas laissée aux seules règles commerciales des entreprises, mais inscrite dans une logique de **lutte contre les violences sexuelles et la traite des êtres humains**.

OnlyFans n'est pas une simple plateforme de « contenu pour adultes ». **C'est un rouage essentiel de l'exploitation sexuelle des mineurs, un laboratoire de la radicalisation misogyne, et un symbole de l'impunité des géants du numérique.** La France a un modèle abolitionniste pionnier, elle doit l'être aussi dans la régulation de ces nouveaux espaces de prédation.



contacts

Céline Piques, porte-parole d'Osez le Féminisme (OLF) :
piques.celine@gmail.com

Alyssa Ahrabare, Présidente de la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) :
alyssa.ahrabare.afev@gmail.com

OSEZ LE FÉMINISME

La Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes

EUROPEAN WOMEN'S LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES